



16ème législature

Question N° : 14955	De M. Thomas Ménagé (Rassemblement National - Loiret)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, santé et solidarités		Ministère attributaire > Travail, santé et solidarités
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse >Revalorisation des honoraires pédagogiques des maîtres de stage universitaires	Analyse > Revalorisation des honoraires pédagogiques des maîtres de stage universitaires.
Question publiée au JO le : 06/02/2024 Date de renouvellement : 04/06/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Thomas Ménagé attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur la nécessité d'augmenter le nombre de maîtres de stage universitaires (MSU) en vue de répondre aux criants besoins d'encadrement et de formation pratiques des étudiants en médecine. Avec la création d'une quatrième année d'internat dans le cadre du *cursus* médical, trois syndicats représentatifs avaient indiqué qu'il faudrait porter le nombre de MSU à 24 000 professionnels, contre 12 790 dénombrés en 2013 selon le Collège national des généralistes enseignants (CNGE). Cette pénurie de MSU est attestée par les associations comme par les futurs médecins et à plus forte raison par les étudiants en médecine générale, qui connaissent le plus faible taux d'encadrement par un MSU toutes filières confondues. Elle est de nature à produire des situations dans lesquelles les internes comme les externes sont dépourvus de supervision et se retrouvent sans accompagnement concret. Ce phénomène emporte des conséquences qui s'avèrent regrettables dans les zones sous-dotées du territoire, à l'instar du département du Loiret et particulièrement du Gâtinais-Montargois. En outre, les honoraires de maîtrise de stage ne sont pas incitatifs ni ajustés à la hauteur des besoins d'encadrement. Actuellement, le montant des honoraires pédagogiques est compris entre 300 et 600 euros bruts mensuels pour l'accueil d'un interne et de 900 euros bruts pour la prise en charge d'un externe pendant une durée de 6 semaines. Le caractère insuffisant de ces sommes est régulièrement pointé par les syndicats et les encadrants, qui demandent légitimement une revalorisation de cette rémunération au regard de l'engagement et du temps que peut prendre l'accueil d'un étudiant en médecine dans un cabinet. Au vu de la situation alarmante que connaît notamment la région Centre-Val de Loire en matière de formation des médecins, il souhaite savoir quelle est la piste que compte suivre le Gouvernement en vue de revaloriser les honoraires perçus par les MSU et de garantir l'attractivité de cette fonction pour permettre un renforcement significatif de l'offre d'encadrement des internes et des externes.